

Programme des actions du PPG achevé et validé, et DIG en cours d'instruction (déposée en septembre). Cela permettra d'avoir une DIG validée en début d'année 2024, et ainsi débiter la mise en œuvre les actions du PPG. La phase d'étude du PPG est donc close.

À la demande de l'un des participants, rappel de la signification des termes Programme Pluriannuel de Gestion (PPG= feuille de route pour la gestion du bassin versant dans laquelle sont listées toutes les actions à mener avec le chiffrage et la priorisation de celles-ci) et Déclaration d'Intérêt Générale (DIG= arrêté préfectoral permettant une servitude de passage sur des parcelles privées pour effectuer les travaux, et qui légitimise l'utilisation de l'argent public sur les parcelles privées). Notre PPG est programmé sur 10 années.

➤ **Bilan des opérations conduites en régie par la CCE en 2023**

Opérations d'entretien des cours d'eau par les agents GEMAPI (82.4km réalisés cette année) avec une gestion différenciée selon le type de cours d'eau et le risque d'inondation (opérations de coupes sélectives de la végétation, retraits des déchets et d'embâcles problématiques, etc...).

Le kilométrage réalisé est important car l'entretien régulier permet un passage plus rapide et nous entretenons moins intensément qu'avant sur certains cours d'eau – notamment en milieu forestier – dans le but d'améliorer l'état écologique de ces derniers. Du fait des étiages de plus en plus sévères, l'entretien continuera sûrement à être réduit pour permettre aux Zones Humides (ZH) de jouer leur rôle « tampon » et limiter au mieux le risque sécheresse. Il faut trouver le juste milieu. Pour toutes ces raisons, nous allons envisager l'entretien de ce linéaire selon un cycle de 3 ans, contre 4 auparavant (permet des opérations plus régulières et moins impactantes pour l'environnement). Cet entretien permet de toujours avoir un œil sur le terrain et de relever des problématiques de pollutions ou d'Espèces Exotiques Envahissantes par exemple.

Yves DOUMAIN : « Vous n'entretenez pas tous les cours d'eau du territoire... Certains sont très encombrés... Étant donné que vous portez la compétence de gestion des cours d'eau, qui vous a été confiée il y a quelques années, n'est-ce pas à vous de les entretenir ? »

Guéric GABRIEL : « En effet, nous n'entretiens que les cours d'eau principaux et secondaires du réseau hydrographique du bassin versant de la Livenne. Couvrir l'ensemble du linéaire ne serait pas possible. De plus, selon la réglementation, il en va du devoir du propriétaire du cours d'eau d'entretenir ce dernier, et non à la CCE. La CCE ayant la compétence de gestion des cours d'eau, elle n'a cependant pas l'obligation d'entretenir ces derniers. Enfin, au besoin il est possible d'ajouter des cours d'eau au linéaire entretenu par les agents en régie. Nous nous rendons d'ailleurs cet après-midi aux alentours de Coudurat pour probablement intégrer un cours d'eau supplémentaire au cycle d'entretien. »

Gestion des ouvrages et niveaux d'eau dans les marais.

Réalisation et assistance sur des chantiers ponctuels

Les agents passent la majorité de leur temps de travail en entretien cours d'eau.

➤ **Bilan des opérations d'entretien confiées à des prestataires en 2023**

Fauchage et entretien des digues et levées de terre (représente 19.8km) -> par l'AGERAD.
Vérification et entretien des ponts communaux (193 ponts concernés) -> par l'AGERAD.
Opérations de régulation des ragondins. De moins en moins appelés à intervenir pour le piégeage, la question de stopper ce service se pose -> contrat avec l'AGERAD.
Entretien du bras de la Potence permettant d'éviter des inondations dans le bourg d'Etauliers -> par l'entreprise Neveu.
Entretien du lit et des berges du canal Saint Simon (sur 2 600 ml) -> par l'AGERAD.

➤ **Bilan des actions de restauration menées dans le cadre de la 5ème tranche du PPG 2019-2028**

Restauration de l'ouvrage hydraulique de la Moutonne dans le marais à Braud-et-Saint-Louis. Remplacement de l'ouvrage, et équipement de celui-ci avec une vantelle pour améliorer le franchissement piscicole et permettre une meilleure gestion des niveaux d'eau. Grille de protection contre les embâcles installée. Ces travaux avaient débuté en fin 2022 et ont été achevés au printemps 2023. Convention de gestion de l'ouvrage avec l'ASA Saint-Louis/Saint-Simon -> travaux réalisés par l'entreprise EVIAA Marine.

Restauration de la continuité écologique sur le Grand Moulin à Saint-Aubin de Blaye. Projet débuté en décembre 2022 et achevé en novembre 2023. Réalisation d'une passe à poisson couverte, avec des bassins et des enrochements de fond. Travaux complexes et méticuleux -> ingénierie par le bureau d'étude SOCAMA ; travaux par l'entreprise Neveu. Réception des travaux pour janvier.

Remplacement des vannes du Passage, et amélioration de la continuité écologique à Braud-et-Saint Louis. Mise en place de vantelles sur 2 des vannes, contre une auparavant. Changement de la structure métallique de soutènement du bâti rive gauche. Travaux qui étaient programmés pour 2025, mais avancés car l'ouvrage était en trop mauvais état -> travaux par l'entreprise EVIAA Marine.

Catherine TAVERNY : « Par rapport à la mise en place des vantelles, y a-t-il un règlement d'eau de prévu ? »

Guéric GABRIEL : « Nous allons essayer de travailler sur un règlement d'eau, mais avant cela, il nous faut un temps d'adaptation à la manipulation des ouvrages. »

Demande de Monsieur Yves DOUMAIN d'être informé des travaux influençant le niveau d'eau de la Vergne.

Guéric GABRIEL passe la parole à Clément PIGNON, animateur Natura 2000, au sein de la CCE.

➤ **Zoom sur la stratégie Zones Humides (ZH) du bassin de la Livenne**

Rappel : en 2020, mise en place d'une réflexion sur les ZH et stratégie adoptée par les CDC du bassin versant (BV). 3 axes principaux : améliorer nos connaissances sur les ZH du BV ; être acteur du projet Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (mise en œuvre prochainement par le département de la Gironde) ; assurer la conservation et la gestion des ZH en bords en Livenne.

On conserve ces ZH car elles disparaissent exponentiellement malgré la panoplie de services écosystémiques qu'elles rendent.

Axe n°1 engagé : cartographie de pré-localisation des ZH. Pour 2024, il est prévu d'entamer une étude plus complète qui nous permettra d'avoir une localisation des ZH effectives.

Guéric GABRIEL : « Attention, les cartographies de pré-localisations des ZH envoyées à chaque commune sont à utiliser précautionneusement car, malgré le fait que la carte semble assez fiable, ce n'est que du probable et de l'estimation. »

Axe n°2 en "stand-by" : sur différentes communes du bassin versant (Val-de-Livenne, Reignac, Saint-Savin et Donnezac), le projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Environnemental est en cours. Lorsque les aménagements fonciers seront engagés, les collectivités – par le biais des biens fonciers qu'elles possèdent déjà notamment – pourront repositionner leur foncier sur des parcelles à fort enjeu environnemental concernant les zones humides. Exemple du travail effectué sur Donnezac et de sa tourbière.

Axe n°3 : réflexion visant à acquérir les parcelles attenantes à la Livenne et étant dans le périmètre Natura 2000. Prospection à l'amiable avec envoi de courriers aux propriétaires. Le prix de vente des parcelles est prédéfini, et nous le proposons à tous les propriétaires vendeurs. L'acquisition des parcelles est financée par le département 33 et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, car on apporte à la parcelle acquise un statut de protection, celui de l'Espace Naturel Sensible (ENS). Cela signifie deux choses : la parcelle reste accessible au public et la gestion est assurée. La prospection foncière se fait par « lots ». 3 lots sont actuellement en cours de prospections. 3,4 ha (sur le lot 1), sont concrètement en train d'être acquises. Démarche sur le long terme. On pourra potentiellement étendre la zone de prospection dans l'objectif de faire des échanges parcellaires.

À la demande de l'un des participants, Clément PIGNON précise l'emprise de la zone globale concernée sur la Livenne :

Clément PIGNON : « Cela représente environ 1 200 parcelles et 600 ha, de Montlieu-la-Garde jusqu'à Étauliers. L'ensemble est assez étendu et le travail de prospection va se faire dans le temps. Actuellement, nous avons prospecté environ 150 ha, mais il n'y a pas beaucoup de propriétaires vendeurs. L'idée, avec le dispositif de prospection, est de maintenir une veille et d'acquérir au fur et à mesure. »

Guéric GABRIEL : « Nous sommes ici sur une démarche de long terme. De plus, en amont, par exemple sur Donnezac, les prospections sont « bloquées » car sur le territoire de l'AFAGE. Il faut laisser le temps à l'AFAGE de progresser dans sa démarche. Puis, en amont de Donnezac, en Charente-Maritime, la politique Espaces Naturels Sensibles n'est pas la même qu'en Gironde, et il faut se poser la question en interne de qui serait propriétaire des parcelles acquises. On avance pas à pas. Nous allons déjà acquérir les parcelles en question et nous pencher vers leur gestion, en faisant intervenir les éleveurs sur les prairies »

Clément PIGNON : « En Charente-Maritime, les parcelles sont également plus boisées et morcelées. Et sur les parcelles boisées de moins de 4 ha s'applique un droit de préférence qui donne la priorité au propriétaire voisin s'il souhaite acquérir la parcelle. »

L'un des participants demande s'il y a d'autres propriétaires, en dehors de ceux possédant des parcelles en bords de Livenne, qui reviennent vers la CCE pour proposer la vente de leur terrain.

Guéric GABRIEL : « Non pas vraiment pour l'instant. Mais le plan d'action en faveur des ZH qui sera monté en lien avec l'étude ZH nous permettra de voir si nous pouvons mettre d'autres actions en œuvre. On s'aperçoit également que nous n'atteignons pas le budget annuel convenu avec les communautés de communes en ce qui concerne l'acquisition foncière car le taux de retour des propriétaires est peu élevé. Il est donc possible que nous étendions ce projet sur d'autres secteurs particulièrement intéressants. En parallèle nous travaillons avec des communes sur des projets de valorisation des ZH. Il faudra donc donner une cohérence à tous ces projets pour tenter au mieux de reconnecter les milieux entre eux. »

Rachel BAGUET : « L'inventaire sera-t-il réalisé par un prestataire ? »

Guéric GABRIEL : « Oui car c'est un travail très conséquent. Nous avons déjà une première base de prélocalisation qui correspond globalement à la réalité. Elle représente une bonne base de travail. »

Rachel BAGUET : « Où en êtes-vous au niveau du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ? »

Guéric GABRIEL : « Il y a deux PLUI en cours sur le territoire. Celui de la Communauté de commune de Blaye et celui de la CCE. L'idée est d'intégrer ces ZH à l'enjeu Trame Verte et Bleue dans les PLUI. Côté CCE, nous avons ajouté un travail sur les haies pour consolider la trame verte dans le PLUI. Ce travail, effectué cette année par une stagiaire, nous permettra de mettre en place des mesures de protection et de déterminer les zones où le réseau bocager est en mauvais état par exemple. La question cours d'eau et ZH est bien prise en compte dans les deux PLUI. Cependant, l'inventaire ZH va prendre du temps, et on peut difficilement intégrer une prélocalisation des ZH à un PLUI. Ce dernier sera donc très avancé lorsque nous y ajouterons la cartographie des ZH effectives. »

Guéric GABRIEL laisse la parole à Enora HALLOSSERIE.

➤ **Bilan de l'année 2023**

Actions du PPG programmées et mise en œuvre de celles-ci dès 2024.

Réalisation de 3 chantiers importants cette année.

Objectifs atteints en matière d'entretien des cours d'eau par la régie.

Début de la mise en œuvre de la stratégie ZH avec les premières acquisitions.

Report de deux chantiers conséquents en raison de leur complexité, à savoir : la restauration de la continuité écologique au Moulin de Corignac et le réaménagement du cours d'eau des Martinettes dans le bourg d'Étauliers.

➤ **Présentation de la programmation pour l'année 2024**

Liste des actions et retour en détail sur chacune d'elles.

Protection des berges et réaménagement des Martinettes, dans le centre bourg d'Étauliers. Diverses problématiques telles que l'encastrement du cours d'eau, l'ensablement accentué

par le manque de dynamique (augmentant ainsi le risque inondation), la présence de berges très peu végétalisées et présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (Jussie et Renouée du Japon). On va chercher à redynamiser le cours d'eau avec des épis déflecteurs, et en créant un lit mineur d'étiage qui permettra de regrouper les eaux en période de sécheresse et ainsi conserver une certaine dynamique (permettant de chasser les sables excédentaires). Création d'une ripisylve pour rapporter de la biodiversité là où c'est possible.

Précision apportée :

Guéric GABRIEL : « J'insiste sur le fait que l'objectif premier est d'améliorer l'état écologique du cours d'eau sur ce secteur, mais que ces travaux ne doivent pas accentuer le risque inondation. D'où le choix d'aménagements légers, qui pourront être retirés en cas d'urgence. L'idée sera - au maximum, là où la place le permet -, de renaturer les berges (pentes douces, plantations, ...). Aux endroits où la place est restreinte, nous allons mettre en place des protections de berge de type gabion.

L'un des participants demande si la zone de la maison Baffort est concernée par les gabions.

Guéric GABRIEL : « Baffort en fait partie. Au commencement, il devait avoir un projet plus ambitieux à cet endroit, qui aurait supprimé tout le mur. Finalement, cela ne pourra pas se faire car un projet de réaménagement du centre bourg est mené en parallèle par la commune. Cette dernière souhaitait donc conserver le petit patrimoine présent (ancien lavoir). La portion de mur à supprimer s'était retrouvée réduite à une 20aine de mètres. Les travaux sur cette zone étaient donc trop conséquents par rapport au gain écologique, et ont été supprimés du projet. À contrario, des travaux se sont ajoutés, comme par exemple derrière la poste. C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis maintenant 2 ou 3 ans et sur lequel nous avons apporté beaucoup de modifications. Il est également complexe techniquement et à un coût. »

Daniel ARDOUIN : « Le projet représente combien de mètres linéaires ? »

Enora HALLOSSERIE : « 625ml au total. »

Daniel ARDOUIN : « Cela revient cher ... N'y a-t-il rien de plus urgent à faire ? Embellir le bourg est-il vraiment une priorité ? »

Guéric GABRIEL : « L'idée n'est pas seulement d'embellir. Il y a de la nécessité dans ce projet : certaines zones sont fortement érodées, et certains propriétaires demandent depuis des années à être protégés. Leurs accès aux maisons sont réduits, ils bricolent des protections mais celles-ci sont peu durables... Également, les travaux ambitieux ont tendance à chiffrer rapidement. Je prends l'exemple de l'ouvrage du Passage, dont le montant s'élève à 230 000 €. Sur Étauliers, nous essayons de réduire le coût au maximum, mais le manque d'accessibilité – du fait que le cours d'eau soit encastré – n'aide pas. En finalité, la faisabilité des travaux dépendra des financements que nous pourrons recevoir.

L'un des participants rappelle qu'il y a un risque inondation assez fort à Étauliers, sous entendant ainsi l'importance des travaux.

Aménagement pour la restauration de la continuité écologique à l'entrée du bief du Moulin de Corignac. Reprise de travaux de 2019, qui avaient pour vocation la répartition des débits

de la Livenne selon un ordre de 60% contre 40% dans le bief. Cependant, la Livenne a tendance à reprendre son cours dans le bief (*cf photographies diapo*). Les travaux consisteront en la création d'un ouvrage de répartition durable à l'entrée du bief. Également, est en discussion la remise en place d'un abreuvoir pour les vaches, juste en amont de la zone de travaux, où la mise en œuvre d'une autre solution moins coûteuse, car l'abreuvoir risque à nouveau de se détériorer et disparaître.

Christian PENAZZI : « La réinstallation d'une descente aménagée pour les vaches me paraît être une solution coûteuse alors que nous sommes en mesure de faire des aménagements plus simples, bien moins coûteux et efficaces. Pourquoi ne pas tout simplement creuser un trou dans le champ des vaches, où une partie du débit du cours d'eau pourrait s'engouffrer et ainsi alimenter continuellement le trou pour que les bêtes puissent boire ? »

Guéric GABRIEL : « Aujourd'hui, la descente aménagée pour les vaches qui avait été mise en place lors des précédents travaux n'a pas résisté à la force de l'eau. Il ne reste plus qu'un espace clôturé dans le cours du lit pour que les vaches puissent boire. Selon moi, il s'agirait simplement de ne pas recréer un aménagement supplémentaire, qui engendrerait des coûts supplémentaires, et de laisser la situation telle qu'elle l'est actuellement. Sur les bassins versants présentant un fort taux d'élevage, les problématiques d'érosion, de piétinement et de pollution des cours d'eau par les troupeaux sont nombreuses et il est essentiel de les traiter, notamment par de la mise en défend. Cependant, sur le bassin versant de la Livenne, nous ne possédons que très peu d'agriculture d'élevage et les problématiques de ce genre sont peu nombreuses et très localisées. Je vous rejoins sur un point : la réinstallation de la descente aménagée n'est, à mon avis, clairement pas une priorité. Si nous voulons lutter réellement et efficacement contre la pollution dans les cours d'eau sur le territoire, tournons-nous plutôt d'abord vers les produits chimiques de toutes sortes. »

Restauration de la continuité écologique (piscicole/sédimentaire) sur 5 ouvrages, en amont du Grand Moulin, pour une suite logique des travaux. Projets à étudier au cas par cas, mais les solutions envisagées selon la fiche action du PPG sont la mise en place de micros seuils en enrochements et banquettes en enrochement pour diminuer les chutes d'eau en période de sécheresse.

Lancement de l'étude sur les ZH et continuité de la stratégie. L'étude ZH consistera non seulement à délimiter mais aussi caractériser et définir l'état de conservation des ZH de l'ensemble du territoire du BV avec précision. C'est un travail conséquent, qui sera effectué sur plusieurs années par un BE spécialisé. L'étude comprendra également la mise en place d'un plan d'action en faveur de ces ZH.

Restauration de la ripisylve sur les berges du Ruisseau du Serpolet.

Continuité des missions annuelles à savoir :

- le retrait des embâcles, l'entretien et la vigilance sur les ponts communaux et leurs abords
- mais aussi l'entretien des cours d'eau en régie. Le linéaire d'entretien des cours d'eau prévu pour 2024 représente à minima 52 km et au maximum 84 km (car une avancée sur la programmation 2025 peut être entamée selon l'état d'avancement). *Linéaire détaillé pour chaque CDC.*

Mise en place d'un suivi envasement sur le Canal des Moulins et le Canal Saint Simon. Ce suivi va nous permettre de déterminer le taux d'envasement de ces cours d'eau et de mettre en place une gestion adaptée d'ici quelques années selon les résultats obtenus.

➤ **Actions 2024 hors plan de gestion**

Entretien des digues et levées de terre et entretien de la Potence.
Développement des actions de communication par le Service Eau et Environnement de la CCE.
Tous types de travaux imprévus ou d'urgences sur lesquels nous pouvons être appelés à intervenir au long de l'année.

Mise en place d'un suivi quantitatif de la ressource en eau sur l'ensemble du BV. Ce suivi de l'évolution des étiages et du comportement des cours d'eau durant les périodes de sécheresse permettra d'améliorer nos connaissances sur les cours d'eau du territoire afin d'affiner notre gestion, mais également de communiquer au grand public l'état des cours d'eau de leur territoire en temps de sécheresse.

La mise en œuvre se fera dès l'été 2024, et les relevés de paramètres seront effectués par la chargée de mission GEMAPI à minima toutes les deux semaines.

Le réseau de suivi comportera 6 points d'observations : un par sous-BV (cours d'eau de Ferchaud, de la Moulinade, des Martinettes et des Hauts-Ponts) et deux sur le cours d'eau principal, la Livenne (un en amont et un en aval).

Le débit sera donc relevé à l'aide d'une perche transparente (outil de mesure développé par l'INRAE, correspondant aux profils de nos cours d'eau, fonctionnant selon les principes d'un courantomètre, et ayant pour avantage son prix peu élevé). Le débit sera ensuite mis en corrélation avec d'autres paramètres relevés tels que la température (eau et air) et le pourcentage de réduction du lit.

Enfin, le suivi de ces paramètres sera consultable sur le site internet de la CCE via la carte interactive, ou par un lien sur la page dédiée au BV de la Livenne. Les résultats pourront être transmis à toutes les structures le souhaitant (le SMIDDEST étant déjà dans la boucle).

Christian PENAZZI : « Étant donné que le débit des cours d'eau est fortement influencé par les marées - exemple, à marée basse, l'eau circule plus rapidement vers l'Estuaire -, ne serait-il pas judicieux de prendre en compte les coefficients de marées et l'horaire des relevés ? »

Guéric GABRIEL : « Je ne pense pas que la marée ait une grande influence sur les débits des cours d'eau en période d'étiage à l'amont du bassin versant. »

Enora HALLOSSERIE : « Cela peut être intéressant de prendre en compte les coefficients des marées en plus de la date et de l'heure lors des suivis, afin de voir si c'est le cas où non. »

➤ **Montant estimatif des études et travaux pour 2024**

Présentation du tableau estimatif des dépenses.

Montant estimatif total pour 2024 : 559 700 € HT.

Fin de la présentation, remerciements.